

31.08.2015 – 10:09 Uhr

Caritas publie un programme en dix points pour une coopération au développement efficace / La Suisse fait partie du monde

Lucerne (ots) -

Le printemps prochain, le Conseil fédéral soumettra au nouveau Parlement son message concernant la coopération au développement pour les années 2017 à 2020. Il y formule son orientation stratégique en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Caritas se positionne face à ce message par son programme en dix points. Ses trois exigences les plus importantes sont : augmentation de l'aide, cohérence politique et comportement adéquat face à des crises mondiales comme le changement climatique.

Caritas est d'avis qu'il est raisonnable d'augmenter l'aide publique de la Suisse au développement à 1% de son produit national brut. La Suisse se trouve au sommet des pays les plus riches du monde. Elle se doit donc d'occuper une place au sommet de la coopération au développement : « L'industrie d'exportation suisse profite énormément des marchés croissants du Sud. L'équilibre économique exige que nous soutenions activement le développement de ces pays, au lieu de les utiliser comme de simples marchés d'exportation. » La Suisse a sa part de responsabilité dans le changement climatique. Les pays en développement ont donc droit à des compensations pour surmonter les énormes conséquences de ce changement.

La deuxième exigence de Caritas concerne la cohérence entre la coopération au développement et les autres politiques. Cette cohérence doit être absolument améliorée : « La Suisse s'isole dans son marché agricole tout en réclamant l'ouverture des marchés mondiaux lorsqu'il s'agit de ses propres denrées. La Suisse héberge toujours l'argent de dictateurs. La Suisse est devenue le refuge d'entreprises exploitant les matières premières et qui bafouent lamentablement les standards minimaux écologiques et sociaux. »

Le Conseil fédéral doit sensibiliser davantage les directions et les offices concernés à ces questions de cohérence. Caritas est d'avis que « le Conseil fédéral doit informer le Parlement et l'opinion publique au moyen d'un rapport annuel sur la cohérence, présentant les mesures qu'il met en place pour améliorer cette cohérence dans les domaines concernés, en faveur du développement durable. »

Ne pas abuser de la coopération au développement

Finalement, Caritas s'insurge avec véhémence contre la récente tendance politique qui veut financer les obligations de chaque département vis-à-vis du Sud par le budget de la DDC. Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, qui remplacent ou poursuivent depuis 2015 les Objectifs du Millénaire, prévoient aussi la protection des biens publics dans le domaine de l'environnement. Les pays industrialisés du Nord ont grandement contribué à gaspiller ces biens. C'est désormais leur obligation d'y remédier. Cependant, ces investissements supplémentaires « ne doivent pas se faire sur le dos du travail habituel de la coopération au développement. Ils font partie d'une politique extérieure globale ». Il est consternant que la Suisse inclue ses dépenses dans le domaine de l'asile dans la coopération au développement. Cela ne doit plus se reproduire dans l'application des ODD.

La prise de position de Caritas « La Suisse fait partie du monde - 10 points pour un agenda efficace en matière de coopération au développement » peut être téléchargée sur www.caritas.ch/prisesdeposition.

Contact:

Avis aux rédactions : vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Hugo Fasel, directeur de Caritas Suisse. Courriel : hfasel@caritas.ch, tél. 041 419 22 18.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100777039> abgerufen werden.